

## Avis d'Enquête publique portant sur la modification du PLU

Par arrêté n°03 / 2020, du 09 janvier 2020, le Maire de Courcelles-Chaussy a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la modification n°2, du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Cette modification porte sur les objectifs suivants :

- *Mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Courcelles-Chaussy avec le Schéma de Cohérence Territorial de l'Agglomération Messine (SCOTAM), par le biais des apports suivants :*
  - *Identification et protection des trames vertes et bleues traversant le territoire communal,*
  - *Réduction de la taille des zones 2AU actuellement prévues afin de réduire les possibilités futures de consommation d'espaces naturels et agricoles,*
- *Mise à jour du document suite à l'évolution des projets de la Commune et divers :*
  - *Définir un zonage spécifique pour le secteur constructible du lycée agricole.*

La personne responsable de l'élaboration du PLU est la commune de Courcelles-Chaussy, représentée par son Maire, M. GORI, et dont le siège administratif est situé Place du Temple à Courcelles-Chaussy (57530).

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal approuvera le PLU, éventuellement modifié pour tenir des observations émises lors de l'enquête et suivant l'avis du commissaire enquêteur.

A cet effet, le président du tribunal administratif de Strasbourg a désigné M. Bernard HELMER Officier supérieur à la retraite en qualité de commissaire enquêteur. L'enquête publique se déroulera en mairie de la commune, du 03 février 2020 au 05 mars 2020 inclus, soit pendant 32 jours.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie, aux horaires suivants :

- le lundi 03 février 2020 de 09H00 à 11H00,
- le lundi 17 février 2020 de 17H00 à 19H00,
- le jeudi 05 mars 2020 de 14H00 à 16H00.

Le dossier pourra être consulté en mairie de Courcelles-Chaussy, aux heures habituelles d'ouverture ainsi que sur un poste informatique prévu à cet effet, également en mairie de Courcelles-Chaussy, aux heures habituelles d'ouverture, soit lundi 9h à 11h et 17h à 19h, mardi 9h à 11h et 13h à 16h, mercredi 9h à 11h, jeudi 8h à 11h et 13h à 16h, vendredi 9h à 11h et 13h à 16h. Le dossier pourra être consulté en mairie annexe de Landonvillers aux heures habituelles d'ouverture, soit le lundi de 18H à 19H. Le dossier sera également accessible sur le site internet de la commune : <http://www.courcelleschaussy.com/>. Chacun pourra prendre connaissance du dossier ainsi que des remarques formulées et consigner éventuellement ses appréciations, suggestions ou contre-propositions :

- sur le registre papier ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur qui sera tenu à la disposition du public, à la mairie de Courcelles-Chaussy, en mairie annexe de Landonvillers, pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.
- soit les adresser, avec la mention : Objet : PLU, par courrier postal à la mairie de Courcelles-Chaussy (Place du Temple, 57530 Courcelles-Chaussy) à l'attention de M. HELMER commissaire enquêteur ou par courrier électronique, avec en Objet : PLU à [mairie@courcelleschaussy.com](mailto:mairie@courcelleschaussy.com)

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend :

- Le projet de PLU arrêté complété le cas échéant par une étude d'impact, une évaluation environnementale ou à défaut des informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête et le bilan de la concertation,
- les avis émis sur le projet de PLU,
- la mention des textes qui régissent l'enquête publique en cause et l'indication de la façon dont elle s'insère dans la procédure administrative, les avis émis sur le projet de PLU.

Il n'est pas prévu de réunion d'information et d'échanges.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en de Courcelles-Chaussy, en mairie annexe de Landonvillers, et à la préfecture de Moselle aux jours et heures habituels d'ouvertures où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.